



## CHARTRE DE L'AUMONERIE ŒCUMÉNIQUE DES PRISONS

(version 1.2 – automne 2012)

### 1.

Chargée de mission par les Eglises de Genève<sup>i</sup>, accompagnée par le Conseil œcuménique de l'aumônerie des prisons,

enracinée dans la foi au Dieu d'Amour et de Vérité, de Justice et de Pardon,

fondée sur la Vie et la Parole de Jésus-Christ,

*venu, « non pour appeler des justes, mais des pécheurs » ;  
ouvrant un chemin de pardon, de guérison, de relèvement et de retour à la vie ;  
et enseignant l'attention particulière et le soin à apporter, à sa suite,  
aux démunis, aux handicapés de toutes sortes, aux malades,  
aux personnes en errance et aux prisonniers ;*

l'aumônerie œcuménique des prisons propose aux personnes en détention

### **un espace de cheminement spirituel personnel et communautaire**

pour accompagner ce temps particulier de leur chemin de vie.

### 2.

Cet espace de cheminement est **PERSONNEL, lorsqu'il prend la forme d'entretiens personnalisés avec les aumôniers ou leurs auxiliaires**. Ces entretiens sont fondés sur:

- **un accueil sans condition** : dans la limite des ressources disponibles, toute personne est bienvenue, quelle que soit son origine, sa culture, sa religion, sa foi ou non – et quelle que soit la raison de sa présence en prison
- **la liberté** : chaque personne est libre de fréquenter ou non l'aumônerie ; libre de son propre ancrage religieux et de son propre cheminement spirituel ; libre de sa parole au cours des entretiens – dans le respect du cadre proposé
- **une écoute non-jugeante** : l'écoute de l'aumônerie est *centrée sur la personne* rencontrée et sur son chemin de vie, avec une perspective de cheminement et non de jugement.
- **la confidentialité** : les entretiens sont protégés par le secret professionnel et pastoral, indispensable à la relation de confiance, et à ce titre, leur contenu ne participe d'aucune manière aux procédures judiciaires en cours

- **la confiance dans les ressources spirituelles de la personne :**

en complément aux autres services de la prison, enracinés dans d'autres dimensions de l'être humain (physique, psychique...), les aumôniers sont à la fois observateurs attentifs, témoins et compagnons sur le chemin de l'éveil à la dimension spirituelle de l'existence. A ce titre, les aumôniers entretiennent des liens fraternels et ouverts avec les représentants d'autres religions intervenant également en prison, en fonction des besoins qui se présentent.

- **la gratuité :**

au cours de son accompagnement, l'aumônier ou l'auxiliaire d'aumônerie n'a aucun objectif à atteindre, hormis ceux énumérés ci-dessus. L'aumônerie est attentive à la *conversion de vie* de la personne et à la *libération intérieure* - mais en aucun cas elle n'exerce de pressions en vue d'une conversion de type religieuse ou confessionnelle.

3.

L'espace de cheminement proposé par l'aumônerie est **COMMUNAUTAIRE, lorsqu'il prend la forme des célébrations régulièrement organisées** (messes, cultes, célébrations oecuméniques...) – et auxquelles les personnes détenues sont invitées à participer, selon leur appartenance religieuse et/ou cheminement personnel.

4.

L'aumônerie est à l'écoute et au service de toutes les catégories de personnes travaillant en prison. Par la prière et par les autres moyens à sa portée, elle sert la paix, la communication, le dialogue, et le respect de l'être humain, en tout temps et en tous lieux – dans la foi en Dieu, Père aimant de tous les humains, quelle que soient leurs différences.

En lien avec cette vocation, l'aumônerie accompagne le groupe des visiteurs bénévoles de prison dans leur propre cheminement individuel au contact des personnes détenues.

Fait à Genève dans le temps de Pâques 2011,  
demandant à Dieu *foi, espérance et amour*,

Le Conseil de l'aumônerie oecuménique des  
prisons et l'équipe des aumôniers

révisé en octobre 2012

---

<sup>i</sup> Eglise catholique romaine, Eglise catholique chrétienne et Eglise protestante de Genève